



MUNICIPALITÉ DE CHÉNEVILLE

COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Lors de la séance régulière du conseil municipal, qui se tiendra à la salle du Conseil, située au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville, Chénéville (Québec) J0V 1E0, le 3 juin 2024 à 19h, les membres du conseil étudieront la demande de dérogation mineure suivante:

Une demande de dérogation mineure a été déposée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à l'effet de permettre une situation dérogoire pour une propriété sise au 67, rue Félix dont le cadastre est # 5697312. La demande concerne l'implantation de stationnement dans la cour avant. Cette situation dérogerait à l'article 65, paragraphe 4 de notre règlement de zonage #2016-061 et ses amendements présentement en vigueur qui stipule que toute aire de stationnement extérieur, si elle accompagne une habitation, doit être localisée hors de la partie de la cour avant qui est située directement devant la façade du bâtiment, exception faite de l'espace situé devant la porte d'un garage. À cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Chénéville, ce 17^e jour du mois de mai 2024.

Krystelle Dagenais,
Directrice générale et Greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Krystelle Dagenais, directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité de Chénéville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 17 mai 2024 entre 9h et midi.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mardi 17 mai 2024.

Krystelle Dagenais,
Directrice générale et Greffière-trésorière